



Assemblée générale

Distr. limitée
23 mars 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 74 a) de l'ordre du jour

Les océans et le droit de la mer

Australie, Brésil, Canada, Nouvelle-Zélande et Sainte-Lucie : projet de résolution

Les océans et le droit de la mer

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport publié à l'issue de la première réunion du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques¹,

Saluant le travail accompli par le Groupe d'experts et se félicitant qu'il ait contribué à l'amélioration du Mécanisme,

1. *Approuve* les recommandations formulées par le Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques²;

2. *Prie* le Secrétaire général d'envisager, en consultation avec le Groupe d'experts, la création de moyens de communication répondant aux besoins du Mécanisme, en prenant soin d'éviter les activités redondantes, et de lui faire rapport dès que possible de ses conclusions;

3. *Prie également* le secrétariat du Mécanisme d'effectuer, avec l'aide du Groupe d'experts, un inventaire préliminaire des capacités à renforcer pour réaliser les évaluations et des types d'experts à inviter aux différents ateliers, et d'en faire rapport à la prochaine réunion du Groupe de travail spécial plénier;

4. *Prie en outre* le Secrétaire général de faciliter, à la demande du Groupe d'experts et conformément au paragraphe 211 de la résolution 65/37 de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 2010, l'utilisation de systèmes adaptés de traitement de données et d'information au sein des Nations Unies, en tirant parti de

¹ A/65/759.

² Ibid., annexe.



l'expérience acquise, des systèmes existants et de l'aide des autres institutions spécialisées et programmes des Nations Unies;

5. *Invite* les États à remettre au plus tard le 30 avril 2011 leurs observations sur l'esquisse proposée pour la première évaluation mondiale intégrée de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques³, les critères proposés pour la nomination des experts et les directives proposées pour les ateliers, et prie le Groupe d'experts d'établir, au plus tard le 30 mai 2011, une version révisée de ces documents qui reflète les observations des États, pour examen et adoption à la réunion suivante du Groupe de travail spécial plénier;

6. *Prie* le Groupe d'experts d'envisager, en consultation avec le secrétariat du Mécanisme et avec l'aide des membres d'ONU-Océans, les moyens de tirer parti des systèmes existants pour gérer les renseignements qui constitueront la base de l'évaluation mondiale de l'état du milieu marin et de faire rapport de ses conclusions, au plus tard le 30 mai 2011, au Groupe de travail spécial plénier afin que celui-ci les examine lors de sa réunion suivante;

7. *Prie* le Secrétaire général de convoquer pour les 27 et 28 juin 2011, dans les limites des ressources existantes, la deuxième réunion du Groupe de travail spécial plénier, afin que celui-ci examine les questions en suspens qu'il avait relevées dans le rapport publié à l'issue de sa première réunion¹, en vue de permettre le démarrage du premier cycle de la première évaluation intégrée, et de lui fournir des recommandations pour examen à sa soixante-sixième session.

³ Annexe C de l'ensemble de propositions; voir www.un.org/Depts/los/index.htm (en anglais).